Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240717-D2024-085-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/07/2024

DÉCISION

CONCLUSION DE L'ACTE MODIFICATIF N°1 AU MARCHE N°2022/49 RELATIF AUX TRAVAUX DE MISE EN SEPARATIF DE TREMBLAY-LE-VICOMTE (SECTEUR OUEST) – LOT N°1 « RESEAU – TRAVAUX DE POSE DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT »

1.1 Marchés publics

GS/DI/CM/DJ/CN/CP
N°D2024-085

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

***Vu** les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2023353-0001 du 19 décembre 2023,*
***Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,*
***Vu** le code de la commande publique et notamment son article R.2194-8,*
***Vu** le 7c° de la délibération n°CC2023-078 du conseil communautaire du 22 mai 2023, portant modification de la délégation du Président en matière de commande publique, et autorisant le Président à prendre toute décision concernant la conclusion des avenants sans impact financier ou dont le montant cumulé est inférieur au seuil de l'article R.2194-8 du code de la commande publique,*
***Vu** la convention de groupement de commande conclue entre la Commune de Tremblay-les-Villages et la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,*
***Vu** la délibération n°2022-245 du bureau communautaire du 07 novembre 2022 autorisant la conclusion du lot n°1 marché n°2022/49 relatif aux travaux de mise en séparatif de Tremblay-le-Vicomte (secteur ouest) « Réseau – Travaux de pose du réseau d'assainissement » avec le groupement composé des sociétés SARC (mandataire), LE CORRE BTP (cotraitant) et EUROVIA (cotraitant),*
***Vu** l'arrêté du Président n°A2022-01 du 13 mai 2022 portant délégation de fonctions à Monsieur Frédéric Giroux, 15ème Vice-Président en charge des mobilités, de l'aménagement de l'espace communautaire et de la commande publique,*
***Vu** le projet d'acte modificatif n°1,*

Considérant que des travaux modificatifs ont été rendus nécessaires en cours de chantier notamment pour prolonger le réseau séparatif et pour modifier la nature des réfections de chaussée,
Considérant que le délai d'exécution des travaux doit être prolongé en conséquence pour une durée de deux mois,
Considérant que la répartition des travaux par cotraitant doit être modifiée,
Considérant que ces modifications entraînent une plus-value de 66 792,85 € HT, soit une incidence financière de + 4,30 % par rapport au montant initial du marché portant le montant du marché à 1 614 388,85 € HT,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : DE CONCLURE l'acte modificatif n°1 au marché n°2022/49 relatif aux travaux de mise en séparatif de Tremblay-le-Vicomte (secteur ouest) – Lot n°1 « Réseau – Travaux de pose du réseau d'assainissement », ayant pour objet l'ajout de travaux supplémentaires, la prolongation du délai d'exécution des travaux et la modification de la répartition par cotraitant, avec la société SARC (mandataire du groupement) pour un montant de 66 792,85 € HT dont 57 938,85 pour la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et 8 854,00 € HT pour la commune de Tremblay-les-Villages.

ARTICLE 2 : DE CHARGER Monsieur le Directeur général des services et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : DE PRECISER qu'une ampliation de la décision sera notifiée à la société SARC.

ARTICLE 4 : D'INFORMER que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 17 juillet 2024

Pour le Président et par délégation,
le 15ème Vice-président en charge des mobilités, de l'aménagement de l'espace communautaire et de la commande publique



Frédéric GIROUX

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 17 juillet 2024